

Projet d'aménagement du Terminal 4 et de développement de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle : publication du rapport du maître d'ouvrage suite à la concertation préalable.

Suite à la concertation préalable sur le projet d'aménagement du Terminal 4 et de développement de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle qui s'est tenue du 12 février au 12 mai 2019, et suite à la publication du bilan de la concertation par les garants de la CNDP le 12 juin 2019, le maître d'ouvrage, le Groupe ADP, publie les enseignements qu'il tire de la concertation dans les temps réglementaires (L121-16).

Dans son rapport, le maître d'ouvrage prend des engagements. Les demandes de précisions des garants qui nécessitent des études plus approfondies devront être publiées au second trimestre 2020. Le maître d'ouvrage s'engage également à mettre en place un comité de suivi jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

L'État publiera quant à lui ses réponses au bilan des garants vers septembre 2019.

Afin que le droit à l'information et à la participation du public soit garanti, la CNDP sera vigilante à la complétude de ces réponses ainsi qu'à celles des pouvoirs publics aux demandes de précisions qui leur sont adressées dans le bilan des garants.

<https://terminal4-cdg.groupeadp.fr/uploads/2019/07/RapportGADP-Terminal4.pdf>